

**COMMUNE
DE CHAMROUSSE**
CHAMROUSSE
ALPES-FRANCE 1700

**Extrait du Registre des délibérations
Conseil Municipal
Séance Ordinaire du Mardi 19 Septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMROUSSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Maire.

Présents : Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Jean-Jacques GOULOT, Fabien BESSICH, Ketty MASSON, Philippe CORDON, Sandrine ETCHESAHAR

Procurations : Pascal GAIDET à Fabien BESSICH
Valentin CHAPPAZ à Jean-Jacques GOULOT
Jacques LEFORT à Sandrine ETCHESAHAR
Jenna FRANITCH à Philippe CORDON

Absent : Pierre VANET

Secrétaire de séance : Ketty MASSON

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 11
Présents : 06
Procurations : 04
Votants : 10

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/10

Sollicitation d'une subvention et d'un fonds de concours portant sur la rénovation du TOTEM SZEKELY

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE CHAMROUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°2023/10

Objet : Sollicitation d'une subvention et d'un fonds de concours portant sur la rénovation du TOTEM SZEKELY

Le rapporteur explique au Conseil Municipal que les totems de M. Székély, situés aux villages de Bachat, nécessitent une rénovation.

L'œuvre dénommé l'Ange Assis nécessite une rénovation profonde, tant sur sa structure que sur son enveloppe.

L'objectif est avant tout de préserver ce patrimoine reconnu comme étant remarquable.

Afin de rendre concrète dès à présent cette démarche, il convient de mobiliser des financeurs pour la phase d'étude, comme suit :

Type de dépenses	Montant des dépenses HT	Co-financeurs	Montant des subventions HT
Etudes de préservation et de restauration du Patrimoine	9 950 €	Département de l'Isère	2 500 €
Total :	9 950 €	Total :	2 500 €

Une seconde délibération portant spécifiquement sur les travaux sera prise par la suite, afin de compléter le plan de financement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention et du fonds de concours susvisé auprès du Département ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'attribution de la subvention et du fonds de concours, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire
- **DE CHARGER** Madame le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire

Brigitte DESTANNE DE BERNIS


RESULTAT DU VOTE :
A l'unanimité